



CAISSE CANTONALE VAUDOISE
DE COMPENSATION AVS

RAPPORT DE GESTION 2016

CAISSE CANTONALE VAUDOISE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES

TABLE DES MATIÈRES

1 – La Caisse en chiffres globaux	2
2 – Champs d'activité	3
3 – Affiliation et cotisations	4
4 – Allocations familiales	5 – 6
5 – Allocation cantonale de maternité	7 – 8
6 – Comptes	9 – 10
7 – Remerciements	11
8 – Conseil	12

1 – LA CAISSE EN CHIFFRES GLOBAUX

COTISANTS

42'124
cotisants



BÉNÉFICIAIRES

33'437
bénéficiaires
d'allocations familiales

214.5 millions de francs d'allocations familiales versées

6.3 millions de francs d'autres prestations en faveur de la famille



Centre des 2 Gares,
Bâtiment CCAVS et
bureaux CCAF
Vevey



2 – CHAMPS D'ACTIVITÉ

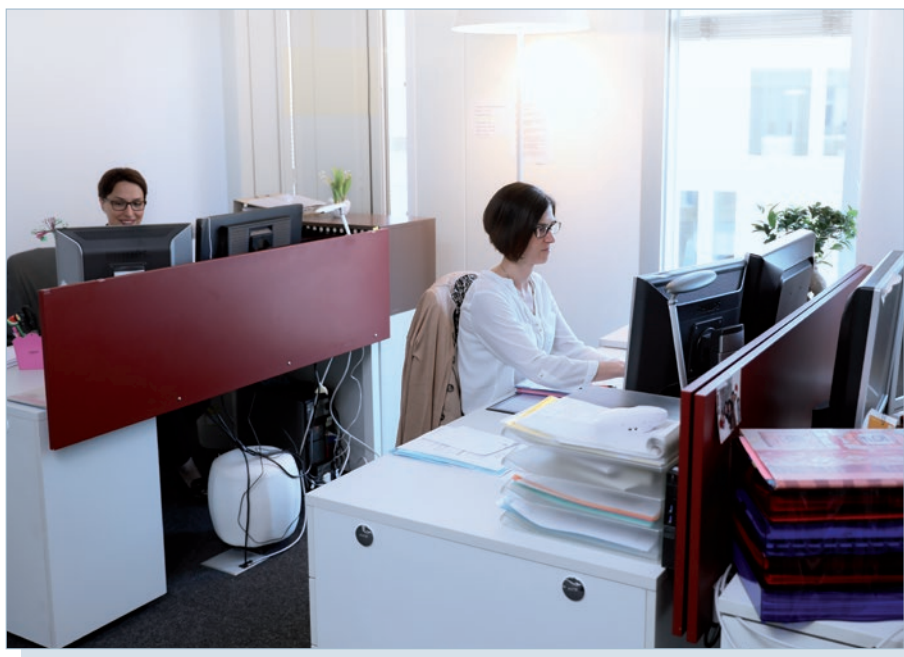
La Caisse cantonale vaudoise d'allocations familiales est un établissement de droit public, dont le siège est à Vevey. Elle est gérée par la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS.

Ses attributions sont les suivantes selon la Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur des prestations cantonales en faveur de la famille du 23 septembre 2008 :

- gérer les allocations familiales aux salariés, aux indépendants et aux non-actifs ;
- gérer l'allocation de naissance aux travailleurs agricoles ;
- prélever auprès de ses affiliés les contributions cantonales encaissées par l'intermédiaire des Caisses d'allocations familiales et versées au Fonds de surcompensation en faveur de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants, pour la Fondation en faveur de la formation professionnelle et pour les prestations complémentaires aux familles ;
- appliquer le régime des allocations cantonales de maternité ou d'adoption ;
- administrer le Fonds cantonal pour la famille ;
- sur délégation du canton, vérifier l'application de la loi par les caisses et collecter les données nécessaires à la statistique.

Elle assume, par ailleurs, la tâche particulière suivante prévue dans la Charte sociale agricole du 29 novembre 1965 :

- encaisser la contribution de solidarité agricole et verser les allocations de famille aux exploitants qui ne sont pas membres de la Fédération rurale vaudoise.



3 – AFFILIATION ET COTISATIONS

	2015	2016	Variations	
			En nombres	En %
Entreprises affiliées	21'853	22'589	736	3.37
Indépendants affiliés	20'439	19'535	-904	-4.42
Total	42'292	42'124	-168	-0.40

	2015	2016	Variations	
			En CHF	En %
Cotisations des employeurs	181'613'623	188'991'175	7'377'552	4.06
Cotisations des indépendants	10'794'085	11'094'052	299'967	2.78
Contributions publiques pour les non-actifs	20'659'820	22'425'925	1'766'105	8.55
Total	213'067'528	222'511'152	9'443'624	4.43

Le taux de cotisation pour les employeurs, inchangé en 2016, est de 2.105% (*y compris 0.11% pour les frais administratifs*), auquel s'ajoute 0.17% destiné à d'autres buts que les allocations familiales, à savoir des contributions en faveur de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants et de la Fondation en faveur de la formation professionnelle.

Les Caisses d'allocations familiales gérant le régime des indépendants participent à une compensation totale des charges. Le taux de cotisations, inchangé en 2016, est de 1.95%, dont 0.1% pour les frais administratifs.

Les allocations en faveur des personnes non actives sont financées par l'État (*répartition canton/communes*).

	2015	2016	Variations	
			En CHF	En %
Cotisations PC Familles et rente-pont des employeurs	10'064'212	10'231'386	167'174	1.66
Cotisations PC Familles et rente-pont des indépendants	443'692	437'085	-6'607	-1.49
Total	10'507'904	10'668'471	160'567	1.53

Depuis l'entrée en vigueur des PC Familles (*1^{er} octobre 2011*), une contribution paritaire employeurs/employés de 0.12% est perçue auprès des employeurs. Cette contribution se monte à 0.06% pour les indépendants. Depuis le 1^{er} janvier 2013, cette contribution paritaire de 0.12% est répartie à hauteur de 0.11% pour les PC Familles et 0.01% pour le Fonds cantonal pour la famille.

Les montants indiqués en page 4 ne tiennent pas compte des montants irrécouvrables et des indemnités en réparation de dommage.

4 – ALLOCATIONS FAMILIALES

En application des mesures accompagnant la Réforme vaudoise de l'imposition des entreprises (*RIE III*), l'augmentation du barème des allocations prévue au 1^{er} janvier 2017 a été anticipée au 1^{er} septembre 2016.

Allocations	2016		2017
	jusqu'au 31 août	dès le 1 ^{er} septembre	
Pour enfant (<i>1^{er} et 2^e enfant</i>)	230	250	250
Pour enfant (<i>3^e et suivants</i>)	370	370	370
De formation (<i>1^{er} et 2^e enfant</i>)	300	330	330
De formation (<i>3^e et suivants</i>)	440 ¹⁾	450	450
Allocation de naissance ou allocation d'accueil en vue d'adoption	1'500 ²⁾	1'500 ²⁾	1'500 ²⁾

¹⁾ La loi garantit que les familles qui bénéficient au 31 décembre 2013 de 3 allocations de formation professionnelle ou plus restent au bénéfice des droits acquis (*CHF 470.– pour le 3^e et les suivants*) jusqu'au 31 août 2016.

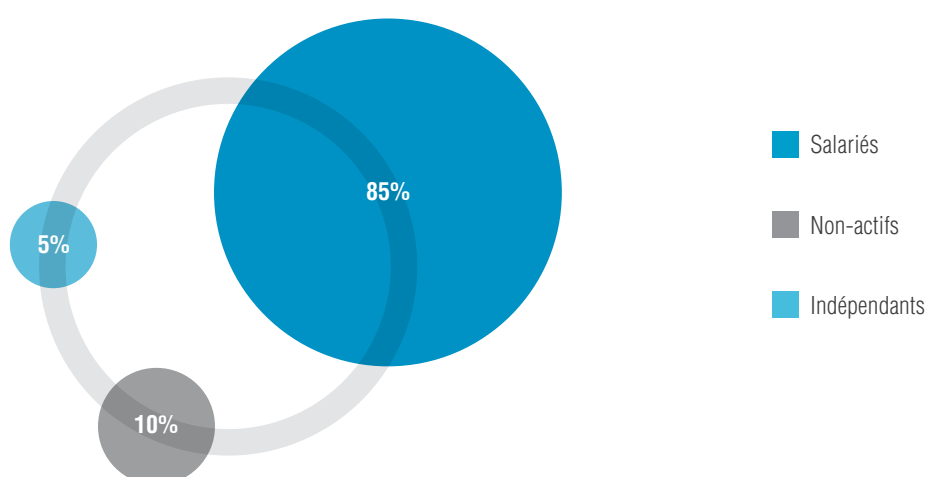
²⁾ Ce montant est doublé en cas de naissance/accueil multiple.

Nombre d'allocations	Salariés		Indépendants		Non-actifs	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Au 31 décembre						
Allocations pour enfants	34'439	35'108	2'458	2'452	4'307	4'727
Allocations de formation professionnelle	14'303	14'672	822	782	818	920
Durant l'année	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Allocations de naissance / adoption	1'805	1'736	66	67	245	279

4 – ALLOCATIONS FAMILIALES

	2015	2016	Variations	
			En CHF	En %
Salariés	171'175'120	177'737'527	6'562'407	3.83
Différentiels/allocations familiales	1'022'141	1'073'999	51'858	5.07
Travailleurs agricoles (seulement allocations de naissance)	54'000	82'500	28'500	52.78
Total des salariés	172'251'261	178'894'026	6'642'765	3.86
Indépendants	12'821'080	13'148'751	327'671	2.56
Non-actifs	20'659'820	22'425'925	1'766'105	8.55
Total	205'732'161	214'468'702	8'736'541	4.25

Bénéficiaires AF	2015	2016	Variations	
			En nombres	En %
Salariés	27'760	28'317	557	2.01
Indépendants	1'885	1'836	-49	-2.60
Non-actifs	3'011	3'284	273	9.07
Total	32'656	33'437	781	2.39



Les montants indiqués en page 6 ne tiennent pas compte des montants à restituer, des amortissements et des remises.

5 – ALLOCATION CANTONALE DE MATERNITÉ

Pour quel événement ?

Elle est accordée en cas de naissance, mais également en cas d'adoption ou d'accueil en vue d'adoption d'un enfant de moins de 12 ans.

Pour qui ?

L'allocation cantonale de maternité est une prestation destinée aux familles domiciliées dans le canton de Vaud depuis 9 mois au moins.

1. Les familles auxquelles l'allocation fédérale de maternité a été refusée (*notamment lors d'une adoption*) ont droit à des prestations cantonales de 14 semaines équivalentes aux prestations fédérales.
2. Si malgré l'APG fédérale ou cantonale accordée pour les 14 premières semaines, les revenus sont insuffisants (*par rapport aux limites légales des revenus*), il peut être octroyé une allocation de CHF 300.– par mois au minimum¹⁾, pour compenser une perte de gain et cela durant 6 mois (*dès la naissance ou l'adoption*).
3. Si la mère n'exerçait pas d'activité lucrative (*ni salariée, ni indépendante*) et que les revenus sont insuffisants (*par rapport aux limites légales des revenus*), il peut être accordé une prestation de CHF 300.– par mois durant 6 mois¹⁾.

¹⁾Dès le 1^{er} septembre 2016, l'allocation minimum est portée de CHF 300.– à CHF 330.–.

Durée des prestations ?

Les prestations en cas d'adoption, qui remplacent l'APG fédérale, sont limitées à 14 semaines.

Les autres prestations sont accordées pour 6 mois. Elles peuvent être maintenues durant 1 à 6 mois de plus si l'état de santé de la mère ou de l'enfant rend nécessaire la présence constante de la mère au foyer.

Si l'enfant souffre d'une affection grave nécessitant la présence constante d'un parent au foyer, l'allocation peut encore être maintenue durant une période supplémentaire de 24 mois au plus.

Mode de calcul ?

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la Loi sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales vaudoises (*LHPS*) s'applique à l'allocation cantonale de maternité.

La LHPS règle le calcul du revenu déterminant (*RDU*) et la composition de l'unité économique de référence (*personnes prises en compte dans le ménage*).

5 – ALLOCATION CANTONALE DE MATERNITÉ

Demandes	Enregistrées		Traitées		En cours	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016
	2'062	2'240	2'112	2'270	163	133

Octrois	2015		2016	
	Nombre	CHF	Nombre	CHF
Allocation de base	1'354	2'466'001	1'461	2'633'340
Allocation perte de gain	502	2'228'787	521	2'266'175
Total	1'856	4'694'788	1'982	4'899'515

Refus	2015	2016
	Nombre	256
dont refus pour dépassement de revenus/fortune	223	244

Bénéficiaires	2015		2016	
	Nombre	%	Nombre	%
Couples	1'562	84	1'631	82
Mères seules	294	16	351	18
Total	1'856	100	1'982	100

Prorogation	2015	2016
	Prorogation de droit : 6 mois	16
Prorogation de droit : 1 à 2 ans	8	6

Octroi autres prestations	2015		2016	
	Nombre	CHF	Nombre	CHF
Allocation en cas de refus APG	9	61'388	6	43'966
Allocation d'adoption	10	105'445	3	41'926
Total	19	166'833	9	85'892

6 – COMPTES

Compte d'administration Bilan au 31 décembre	31.12.2015	31.12.2016	Variations	
			En CHF	En %
Actif				
Actifs circulants	44'949'920	65'314'495	20'364'575	45.31
Banques et poste	13'249'134	1'734'214	-11'514'920	-86.91
Affiliés	15'077'296	18'109'063	3'031'767	20.11
Débiteurs et autres comptes courants	3'593'689	3'022'644	-571'045	-15.89
Avoir de la CCAF envers le secteur 1	13'029'801	41'732'978	28'703'177	220.29
Actifs transitoires	0	715'596	715'596	100.00
Actifs immobilisés	40'748'798	15'804'035	-24'944'763	-61.22
Obligations	803'798	15'804'035	15'000'237	1'866.17
Immeubles	39'945'000	-	-39'945'000	-100.00
Total des actifs	85'698'718	81'118'530	-4'580'188	-5.34
Passif				
Fonds étrangers	30'176'522	17'027'888	-13'148'634	-43.57
Créanciers et autres comptes courants	8'956'540	4'000'731	-4'955'809	-55.33
Dettes hypothécaires	5'939'790	-	-5'939'790	-100.00
Passifs transitoires et comptes d'ordres	668'418	1'240'660	572'242	85.61
Provisions	3'289'451	630'679	-2'658'772	-80.83
Fonds cantonal	11'322'323	11'155'818	-166'505	-1.47
Fonds propres	55'522'196	64'090'642	8'568'446	15.43
Réserve de réévaluation d'immeubles	14'476'000	-	-14'476'000	-100.00
Réserve générale au 01.01	37'352'259	41'046'196	3'693'937	9.89
Résultat	3'693'937	23'044'446	19'350'509	523.85
Réserve générale au 31.12	41'046'196	64'090'642	23'044'446	56.14
Total des passifs	85'698'718	81'118'530	-4'580'188	-5.34

6 – COMPTES

Comptes de charges et produits	31.12.2015	31.12.2016	Variations	
			En CHF	En %
Cotisations ¹⁾	180'121'568	187'020'234	6'898'666	3.83
Réductions des cotisations	-42	-1	41	-97.62
Amortissement des cotisations	-842'136	-1'007'720	-165'584	19.66
Indemnité en réparation de dommages et recouvrement de cotisations	97'353	84'594	-12'759	-13.11
Allocations	-171'206'306	-177'707'501	-6'501'195	3.80
Allocations CCAF à restituer	284'548	458'443	173'895	61.11
Amortissement et remises des allocations	-104'482	-67'885	36'597	-35.03
Contributions aux divers fonds	-14'435'808	-14'444'998	-9'190	0.06
Compensation à 60%	6'639'600	5'967'532	-672'068	-10.12
Frais d'administration	-4'214'322	-4'233'964	-19'642	0.47
Participation aux frais d'administration	5'963'476	6'161'226	197'750	3.32
Résultat net des capitaux	-60'413	31'966	92'379	-152.91
Rendement pour le Fonds cantonal pour la famille	-411'521	-1'582'058	-1'170'537	284.44
Résultat net des immeubles ²⁾	1'862'422	22'364'578	20'502'156	1'100.83
Résultat - perte / bénéfice	3'693'937	23'044'446	19'350'509	523.85

¹⁾ Cette rubrique comprend les contributions aux Fonds pour l'accueil de jour et la formation professionnelle.

²⁾ Cet écart est expliqué par la vente des immeubles.

Surcompensation pour le régime des allocations aux salariés

Pour accompagner l'augmentation échelonnée des allocations familiales, la compensation des charges entre les caisses a été renforcée dès 2013. Selon les nouvelles règles de compensation, les caisses ayant un taux de référence (*rapport entre les charges légales d'allocations et la masse salariale*) inférieur au taux moyen cantonal versent une contribution correspondant au 60% de cette différence. Les caisses, dont le taux de référence est supérieur au taux moyen cantonal, reçoivent une subvention correspondant au 60% de la différence. C'est le cas de la Caisse cantonale qui a ainsi bénéficié de cette subvention en 2015 et en 2016.

7 – REMERCIEMENTS

Nos remerciements vont à nos clients pour la confiance témoignée, aux partenaires, organes et autorités qui nous ont apporté leur soutien et leur collaboration, aux agences d'assurances sociales, ainsi qu'au Comité de direction de la Caisse et à l'ensemble du personnel pour l'important travail fourni durant cette année 2016.

Fabienne Goetzinger

Pierre-Yves Maillard

Directrice

Président du Conseil d'administration

COMPOSITION

Président

M. Pierre-Yves MAILLARD

Conseiller d'État, Chef du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), Lausanne

Remplaçant

M. Fabrice GHELFI

Chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH), Lausanne

Membre de la Délégation des affaires du personnel

Membre de la Délégation financière et d'audit

Membres

M. Claude BAEHLER

Agriculteur, Président de Prométerre, Chamby

Membre de la Délégation des affaires immobilières

M. Julien CUÉREL

Syndic de Baulmes

Membre de la Délégation financière et d'audit

M. Yves DEFFERRARD

Responsable du secteur industrie, Unia Région Vaud

Membre de la Délégation des affaires du personnel

M. Philippe DIESBACH

Président de Patrimob SA, Lausanne

Président de la Délégation des affaires immobilières

Mme Françoise FAVRE

Cheffe de l'instance juridique, Service de l'emploi, Lausanne

Membre de la délégation financière et d'audit

M. Jean HEIM

Avocat, Lausanne

Président de la Délégation financière et d'audit

Mme Marianne KELLER

Assistante postale et conseillère communale, La Tour-de-Peilz

Présidente de la Délégation des affaires du personnel

M. Philippe MEYLAN

Administrateur de sociétés

Membre de la Délégation des affaires immobilières

M. Oscar TOSATO

Conseiller municipal, Directeur des Sports, de l'intégration et de la protection de la population, Lausanne

Membre de la Délégation pour les affaires du personnel

Composition au 31.12.2016



CAISSE CANTONALE
VAUDOISE DE
COMPENSATION AVS

**Caisse cantonale vaudoise
de Compensation AVS**

Rue des Moulins 3 – 1800 Vevey

Tél. : 021 964 12 11

www.caisseavsvaud.ch